

LE BREVET DE CHEF DE BRIGADE GÉOMÈTRE

Présenté par M. KAUFFMANN
Géomètre-Expert DPLG
13, rue Regnaudin — 03000 Moulins

— Définition de l'emploi et débouchés

Les Chefs de brigade constituent l'encadrement principal des Cabinets de Géomètres-Experts et des cellules topographiques de certaines Entreprises ou Collectivités.

Il ne leur est pas demandé de connaissances "générales" importantes, mais ils doivent posséder à fond, la connaissance de leurs techniques, et avoir une grande expérience professionnelle.

— Conditions de recrutement

Ce sont celles du règlement général du Brevet Professionnel :

— avoir une formation initiale de niveau 5 sanction-

née par un diplôme, et 2 ans d'exercice de la profession avec des stages de perfectionnement.

— ou avoir une pratique professionnelle de 5 ans (y compris éventuellement l'apprentissage) et avoir suivi des stages de perfectionnement.

— Enseignement

L'enseignement du Brevet de Chef de Brigade géomètre s'adresse exclusivement à des techniciens exerçant leur métier ; il n'y a donc pas d'établissement scolaire préparant à cet examen.

Une préparation est assurée en 3 ans par le Centre National de Télé-Enseignement. Il s'agit de cours par correspondance complétés par des regroupements annuels.

— Flux des diplômés et pourcentage de réussite

**TABLEAU STATISTIQUE DES CANDIDATS
AU BREVET PROFESSIONNEL
DE CHEF DE BRIGADE-GÉOMÈTRE**

	INSCRITS	PRÉSENTS	ADMISSIBILITÉ	ADMIS	% D'ADMIS / PRÉSENTS
1973	53	53	27	24	45 %
1974	43	39	19	16	41 %
1975	29	28	22	22	79 %
1976	22	18	plus d'admissibilité	18	100 %
1977	35	28	-	13	47 %
1978	37	33	-	14	42 %
1979	30	30	-	16	53 %
1980	31	21	-	11	52 %
1981	46	35	-	27	77 %

— **Programmes succincts et volumes horaires annuels**

L'examen proprement dit comprend :

— Épreuves écrites	Coefficients	Durée
1° rapport	2	3 h
2° calcul professionnel	3	4 h
3° report de Plan	2	4 h

— **Épreuves pratiques**

1° Reconnaissance et préparation d'un lever (choix de la méthode, du personnel, du matériel, explications et justifications)	3	4 h
2° Croquis (se rapportant au travail précédent)	2	

— **Épreuves orales**

Coefficients	Durée
1° Droit usuel et notions de législation du Travail	2 0 h 30
2° Cadastre et publicité foncière	1 0 h 15
3° Topographie (instruments et méthodes, théorie des erreurs, travaux urbains, travaux ruraux)	2 1 h
4° Discussion d'une opération présentée par le candidat	3 1 h 30

Le calcul professionnel, le report de plan et la topographie regroupent l'ensemble des techniques de bases nécessaires à l'exercice de la profession, et sont relativement approfondies.

Les parties spéciales (triangulation, photogrammétrie).. sont vues plus succinctement.

Sont enseignées des notions d'amélioration foncières, de voirie, de terrassement et de travaux urbains et ruraux.

La partie la plus importante de l'examen sur laquelle tout le monde s'accorde à dire qu'elle "fait" l'examen est la discussion de l'opération présentée par le candidat dont l'importance (Coef. 3) et la durée (1 h 30) permet au jury de vérifier si celui-ci est effectivement apte à diriger une équipe lors de travaux similaires. Une certaine spécialisation est admise de fait, sinon d'après le règlement d'examen.

En résumé, le programme du Brevet de Chef de Brigade donne à celui qui l'étudie une forte culture professionnelle, et de bonnes possibilités d'acceptation.

— **Formation post-scolaire**

Il n'existe pas de formation au delà du Brevet de Chef de Brigade susceptible de s'adresser aux titulaires de cet examen.

En effet, le problème des connaissances générales (mathématiques, physique, français) se poserait immédiatement.

Toutefois, il n'est pas exclu que dans un avenir à moyen terme, des possibilités d'acquisition d'unités

de valeur puissent permettre aux titulaires du Brevet de Chef de Brigade d'accéder au Brevet de technicien, voire au Brevet de technicien supérieur s'il était créé.

Interventions dans la salle

- Questions :**
- *Quelle est la composition du jury de l'examen ?*
 - *Où se passe l'examen ?*
 - *Pourquoi cet examen fut-il créé et est-il toujours justifié ?*
 - *L'adaptation du programme de l'examen est-elle assurée en fonction de l'évolution technique ?*
 - *Existe-t-il une passerelle de rattrapage entre le Brevet de Chef de Brigade et le BT ?*

- Réponses :**
- *La composition du jury est tripartite (Enseignants, Employeurs et Employés) les membres du jury sont renouvelables en partie chaque année.*
 - *Le petit nombre de candidats (une trentaine) oblige à ne prévoir qu'un seul centre d'examen à Evry mais rien ne s'opposerait à la création d'autres centres en province.*
 - *Le BP fut créé pour donner une formation théorique à certains chefs d'équipe et les confirmer dans le titre de chef de Brigade. Actuellement la plupart des candidats sont titulaires du CAP ou BEP et soucieux de promotion professionnelle ce qui justifie l'existence de cet examen.*
 - *Le programme de l'examen est élaboré par une Commission paritaire et il n'est pas envisagé de le modifier, l'adaptation aux techniques modernes s'opère par l'épreuve de discussion du dossier technique.*
 - *Il n'existe pas de liaison entre les formations de BP (cycle de promotion sociale) et le BT (cycle de formation initiale) mais aucun règlement n'interdit au titulaire du BP de se présenter candidat libre à l'examen du BT.*